

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

30 JUIN 2015

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 19 juin 2015, s'est réuni en séance publique le 30 juin à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, HERVO, REYNAUD, MORA, DAILLANT, PEY, WOLFF, CHAUVIN
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, BLANC, ARMAND.

Conseillers absents : M CASTOR (pouvoir à M ROUX), M. GARCIA, LEFEVRE, MME HERVO

Secrétaire de séance : M ROUX

Ouverture de la séance à 20h35

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 31 mars 2015 : *pas d'observation.*

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la souscription à l'opération 20 000 arbres en Vaucluse du Conseil départemental. Le sujet est ajouté à l'ordre du jour.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

L'organisation de la randonnée et la sauvegarde des anciens chemins sont des compétences confiées par le législateur aux Départements par la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983. Les articles L361-1 et L361-2 du Code de l'Environnement confient aux Départements l'élaboration du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le PDIPR a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux tout en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée. Le réseau touristique de randonnée, mis en place dans la commune, en concertation avec les acteurs publics et les partenaires concernés, aide à gérer et à améliorer les itinéraires dans le respect de l'environnement. Il contribue à valoriser les territoires, notamment dans les domaines de la pratique sportive (randonnée pédestre et équestre, VTT) et du développement touristique.

Il est proposé de reconduire les parcours actuels, votés par délibération du 19 décembre 1997.

Vote : majorité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

| | | |
|---------------------|---|---------|
| Comité des fêtes | : | 5 000 € |
| VHR | : | 1 400 € |
| Trisunic | : | 200 € |
| La lulette s'entête | : | 200 € |
| Photo Club | : | 200 € |
| Resto du Cœur | : | 150 € |
| Souvenir français | : | 100 € |
| Handic'Apt | : | 80 € |
| Anciens combattants | : | 50 € |

Vote : unanimité

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES

La loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a instauré un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant de la contribution globale du territoire (Communauté de Communes et communes) est de 374 202 EUR. Une proposition de répartition, dite de droit commun et basée sur les critères définis par la loi, est faite.

Chaque année, il est possible pour les collectivités de modifier cette proposition de droit commun et de la remplacer par une répartition dite « dérogatoire libre ».

La Communauté de Communes propose ainsi de prendre à sa charge 150 000 EUR. Le solde restant à la charge des communes serait donc 224 202 EUR

La participation de Rustrel serait de 4 407,07 €.

Vote : unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1

| Compte | Dépense |
|------------------------|---------|
| 1641 Emprunts | + 4 000 |
| 020 Dépenses imprévues | - 4 000 |
| 673 | + 2 400 |
| 73925 | + 3 050 |
| 022 Dépenses imprévues | - 5 450 |

Vote : unanimité

FDUSL 2015

Le conseil départemental, dans son dispositif Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (FDSUL) apporte une aide financière pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (1^{er} loyer, factures compteur, EDF, dépôt de garantie, etc...).

En 2014, le montant total des aides accordées aux rustréliens était de 1 593,49 €.

La cotisation demandée est de 0.4272 cts par habitants, soit 335 euros.

Vote : unanimité

SIRCC

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de modifier les délégués au SIRCC suite à la démission de M. Antony GARCIA

Les délégués sont ainsi désignés :

Délégués titulaires : Alain CASTOR
 Robert BLANC

Délégués suppléants : Laure DAILLANT
 Jean-Louis ARMAND

Vote : unanimité

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : RECOMPOSITION

Vu le courrier en date du 9 juin 2015 adressé par Monsieur le Préfet de Vaucluse suite à la démission du conseil municipal d'Auribeau et précisant qu'un nouvel arrêté inter préfectoral doit être pris pour constater le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires, sur la base :

- soit de la répartition proportionnelle de 51 sièges telle qu'issue des chapitres II à IV de l'article L5211-6-1 du CGCT,

- soit d'un accord local approuvé à leur majorité qualifiée par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions du même code issues de la loi du 9 mars 2015, dans délai fixé au 7 juillet 2015,

Considérant que les 58 conseillers communautaires ont été désignés au scrutin universel avec un scrutin de liste pour les communes de 1 000 habitants et plus et un scrutin plurinominal pour les communes de moins de 1 000 habitants,

Considérant que les 58 conseillers communautaires contribuent depuis le 17 avril 2014 à l'animation de notre territoire, à sa promotion et à son développement dans le cadre d'un équilibre qui permet de mettre en œuvre une politique de territoire au bénéfice des 30 939 habitants du Pays d'Apt Luberon et de leurs conditions de vie,

Il est proposé au Conseil de maintenir la composition du conseil communautaire à 58 sièges répartis conformément à l'arrêté inter préfectoral du 26 septembre 2013.

Vote : unanimité

EMBELISSEMENT VILLAGE : OPERATION 20 000 ARBRES EN VAUCLUSE

Vu le dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, notamment son volet "20 000 arbres en Vaucluse",

Considérant la nécessité pour la commune de se doter de plantations et aménagements d'espaces publics et de valoriser les espaces naturels,

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Conseil départemental dans le cadre de cette opération.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h15

Le Maire,
Pierre TARTANSON

Le secrétaire de séance
Yves ROUX